



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN



BULLETIN D'INFORMATIONS N°62 Décembre 2023



LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr
GITES
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr



MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS
DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00
TEL : 05 53 52 71 02
www.saint-mesmin.fr
LES PERMANENCES DU MAIRE :
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

LE MOT DU MAIRE



Chers Saint-Mesminois(e)s,

L'année 2023 est achevée, c'est avec plaisir que je viens vers vous pour tout d'abord vous présenter mes vœux de Bonheur et de Santé pour 2024 !

2023 a vu la plupart de nos projets se réaliser malgré une conjoncture économique et internationale toujours aussi compliquée et défavorable. L'augmentation des coûts de l'énergie, la baisse des dotations de l'Etat ont pu encore une fois être compensées par la gestion rigoureuse de notre budget, l'effort de nos employés dans tous les domaines, l'attribution de subventions allouées par la Communauté de communes et le Département pour les projets ayant un lien avec le tourisme. Cette année encore notre commune a été visitée par de nombreux touristes qui ont contribué à la rentabilité de nos gîtes mais aussi de ceux de nos concitoyens. Je tiens à remercier au passage tous nos administrés qui ont réservé un excellent accueil à nos visiteurs, je voudrais renouveler mes remerciements aux propriétaires du Domaine de la Béchadie qui nous ont régales avec leurs soirées dinatoires à thème et enchanté les visiteurs avec la mise en place de la cabane dans le bourg, et aux propriétaires des Pagnons qui ont accueilli beaucoup de touristes et les ont incités à participer à nos marchés festifs. C'est avec cet esprit de coopération, de solidarité et d'entraide que nous continuerons à maintenir notre commune à un excellent niveau parmi toutes les communes de la Comcom. Cela a été complété par l'implication de tous vos conseillers dans la vie intercommunale. Ils ont participé à la majorité des commissions pour faire valoir et défendre avec moi le point de vue de notre commune. Là aussi, une mention particulière à deux conseillers qui m'ont parfaitement secondé, Audrey, qui s'est fortement impliquée dans le PCAET, le PLU/i, la protection de notre environnement, l'économie circulaire etc. et Pouya, qui est devenu un référent en matière de développement numérique. Je n'oublie pas non plus Annick qui a maintenu un lien constant avec ceux d'entre nous, plus âgés qui ont des difficultés à se déplacer ou qui sont dans les Ehpad ou hôpitaux environnants, Erika qui fait rayonner notre commune sur les réseaux sociaux, Frédéric et Bernard qui maintiennent en permanence le lien avec tout le monde, Michel qui nous alerte sur les difficultés rencontrées par les entrepreneurs, Hellen qui nous représente auprès de nos compatriotes étrangers et enfin les deux Jean-Pierre qui par leur dextérité ont rénové ou amélioré certaines de nos installations. Je remercie aussi les associations communales qui ont organisé certaines de leurs activités sur le territoire de la commune (La Troupe du Saut Ruban, l'ACCA, GAG) et qui en préparent d'autres pour 2024 (Théâtre, Trail des Gorges, Casse-croûtes, lotos, randonnées etc.). Je regrette que pour des raisons légales Auvezère Animation n'ait pas pu organiser cette année son bal sur la commune. Je n'oublie pas bien sûr nos employés Christelle, Victoria, Valérie et Éric qui appliquent à la lettre les directives du Conseil, ne comptent par leur temps et s'impliquent complètement dans leur mission au profit de tous les administrés de la commune.

Je salue l'arrivée de nouveaux propriétaires qui pour certains s'impliquent déjà dans nos associations et ont rejoint notre équipe de bénévoles en charge de l'organisation des marchés festifs et autres manifestations. Merci aussi à vous chers bénévoles, fidèles, toujours présents malgré l'âge qui avance.

Je suis heureux de pouvoir compter sur tous ceux que j'ai cités et sur tous les autres qui nous rejoindront car cela me permet de dégager du temps pour participer à des réunions importantes au niveau du Département ou supérieur, rencontrer nos sénateurs ou députés et les alerter sur les problèmes de la ruralité, participer au suivi du déploiement de la fibre etc. Si tous ensemble, chacun à notre place, nous continuons ainsi en 2024, nous pouvons être confiants pour l'avenir afin de mener à leur terme des projets porteurs d'avenir.

J'ai enfin une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés en 2023, pour tous ceux qui sont malades ou éloignés de leurs familles et pour tous ceux d'entre vous qui sont dans la peine.

Encore une fois Bonne Année 2024 à tous !

Bien sincèrement
Guy BOUCHAUD

SOMMAIRE

Page 1 : Couverture
Page 2 : Le mot du Maire
Page 3 : Sommaire / Nos joies
Page 4 : Nos peines / Vie municipale
Page 5 : Vie municipale
Page 6 : Vie municipale / La vie à St Mesmin
Page 7 : La vie à St Mesmin
Page 8 : La vie à St Mesmin
Page 9 : Evènements / associations
Page 10 : Bien vivre ensemble : infos utiles
Page 11 : Bien vivre ensemble : infos utiles
Page 12 : Bien vivre ensemble : infos utiles
Page 13 : Bien vivre ensemble : infos utiles / Compte rendu conseil municipal
Page 14 : Compte rendu conseil municipal
Page 15 : Compte rendu conseil municipal
Page 16 : Résumé en images

NOS JOIES

PACS

Ces derniers mois nous avons eu le plaisir d'enregistrer un PACS :

- M.FIELDING Nicholas et Mme MUDD Judith le 26 octobre 2023 habitant Les Monts depuis de nombreuses années

Nous leurs souhaitons beaucoup de bonheur.

Nouveaux habitants

Monsieur LEPINDIVIC, nouveau propriétaire aux Âges, de l'ancienne ferme Chevallier. Il arrive avec un projet innovant de ferme pédagogique orientée vers l'économie circulaire et le tourisme.

Naissances

Satya ROMAN née en août 2023 à Tulle, fille d'Alexis ROMAN et d'Emeline DIAZ, petite sœur du petit Soham ROMAN, habitants de Veaupeytourie. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous adressons aux heureux parents nos plus vives félicitations!



Louise LAURENT née en septembre 2023 à Limoges, fille de Michael Laurent et de Céline LAPOUGE, habitants du Frugier. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous félicitons sincèrement les heureux parents !

NOS PEINES

Décès

Après une longue attente insoutenable nous avons appris que le petit fils du Capitaine Charles SARLANDIE, l'acteur Marwan BERRENI était décédé. Nous partageons la douleur de Martine et de Mourad BERRENI qui viennent juste de construire un petit chalet dans le bourg de St-MESMIN.

Notre collègue conseillère municipale Erika QUEMENEUR souhaite remercier l'ensemble des saint-mesminoises qui lui ont apporté leur soutien et exprimé leurs sincères condoléances à l'occasion du décès de son fils, Youri, décédé début octobre, à la suite de sa naissance prématurée. L'ensemble du Conseil Municipal reste aux côtés de leur plus jeune conseillère et amie dans cette période difficile.

Nous sommes également peiné par le décès de Monsieur Henri LOUIS, qui a fêté ses 101 ans en juin dernier. Saint-Mesminoise de cœur depuis le début des années soixante, il a tout aimé dans notre village : son jardin qui dominait la vallée comme ses parties de pêche ou la cueillette des champignons. Son épouse et lui ont transmis cet amour à leurs petits et arrière petits enfants qui ont passé des étés mémorables dans le village. Monsieur LOUIS est décédé le 9 novembre 2023 à l'EHPAD de Saint-Yrieix-la-Perche où il était entré fin septembre 2023 en même temps que son épouse.



Nous renouvelons nos condoléances et notre soutien, à l'ensemble de ces familles qui ont perdu un être cher.

VIE MUNICIPALE

Pose du nouveau portail

En septembre dernier, Jean Pierre DURAND, 2ème adjoint et Éric, notre cantonnier, ainsi que Le Maire, ont posé un portail devant le Gîte La Cascade. En effet, cela est plus confortable pour nos locataires qui viennent séjourner avec leurs animaux de compagnie.



Octobre Rose

La commune a décidé durant le mois d'octobre rose, de soutenir la cause en décorant la Mairie avec des ballons roses.



RGPD

Audrey NYS, 1ère Adjointe, et Victoria notre secrétaire, ont travaillé ensemble afin d'élaborer le RGPD (Registre des protections des données), document rendu obligatoire par la loi.

Nous devons désormais mettre en place, un formulaire d'accord pour la collecte de données personnelles et de photos. Dès lors qu'une photo d'une personne apparaît sur le bulletin, la personne devra signer cet accord, qui sera par la suite conservé dans notre registre. Victoria vous transmettra le formulaire par courrier, ou vous le fera signer en main propre à la mairie.

La mise en place de la redevance incitative par le SMD3 a provoqué une vague de mécontentements auprès des administrés. Le Maire et son Conseil Municipal ont pris en compte ces remarques et ont participé à la rédaction de la lettre ci-dessous qui a été envoyée au nom de toutes les communes par la CCILAP à l'attention du SMD3.

En effet, nous sommes conscients des difficultés rencontrées et nous souhaitons que vos remarques soient prises en compte pour garantir la qualité des services et la propreté de nos points d'apports volontaires.

Le SMD3 s'est engagé d'autre part à envoyer des cartes d'accès au conteneur de déchets ménagers à tous ceux qui n'en n'ont toujours pas reçu.

Communauté de communes



En Périgord

☎ : 05.53.55.31.32
 📠 : 05.53.52.86.70
 📧 : contact@ccilap.fr

Le 24 octobre 2023

Monsieur le Président

SMD3

La Rampinsolle

CS 80024

24660 COULOUNIEUX CHAMIER

Monsieur le Président,

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, votée en 2015, impose au service public des déchets la mise en place progressive d'un financement incitatif dans le but d'améliorer le tri et de réduire la part des déchets ultimes. La CCILAP a fait le choix de confier la mise en application de la loi et des recommandations de l'ADEME au SMD3, qui couvre la quasi-totalité du département de la Dordogne.

En 2018, les élus alors en place ont acté en majorité **en confiance**, sur la base des informations techniques et **financières** qui leur avaient été données par la direction du SMD3 et n'étant eux-mêmes ni des spécialistes des techniques de collecte des déchets, ni des spécialistes de la gestion financière de cette collecte, les propositions d'évolutions du service public des déchets. Cette expertise est d'ailleurs la raison même de l'existence du syndicat mixte.

Or, depuis la mise en place de la redevance incitative et du nouveau mode de collecte au 1^{er} janvier 2023, il s'avère que **la situation actuelle est préoccupante**. Certes le volume des déchets ultimes dans les conteneurs aurait diminué de moitié, mais dans nos communes, nous observons que **le système présente encore trop d'imperfections et engendre une irritation croissante des habitants, et des actes d'incivilité** qu'il nous est difficile de combattre.

Notre retour d'expérience amène les constats suivants qu'il nous paraît important de partager de manière très concrète :

- Depuis de nombreux mois, des **dépôts récurrents de déchets** en vrac à même le sol provoquent une pollution, une insalubrité et la colère justifiée d'une très grande majorité d'usagers. Outre les odeurs, les questions d'hygiène et de salubrité auxquelles ils sont confrontés, des habitants résidant à proximité de Points d'Apports Volontaires et leurs containers sont amenés à ramasser quotidiennement dans leurs jardins des débris portés par le vent. Ces habitants interpellent les élus pour exprimer la dégradation de leurs conditions de vie et demander le retrait du PAV. Dans ces conditions, toute nouvelle

implantation ou toute modification d'emplacement fait aujourd'hui l'objet d'une opposition forte des riverains.

- **Des comportements nouveaux et préjudiciables** se sont développés dans la population avec le stockage au domicile des ordures, entraînant souvent le développement d'odeurs pestilentielles en période de forte chaleur. Des usagers, habituellement respectueux du système de collecte, exaspérés par l'absence de propreté des points de collecte, et/ou par des difficultés d'accès aux colonnes à causes d'encombrements, s'autorisent aujourd'hui à déposer leurs déchets au sol. Des dépôts sauvages se développent pouvant affecter les conditions sanitaires et environnementales.
- Les **choix techniques qui ont été faits concernant les conteneurs** conduisent à des volumétries souvent inappropriées, des difficultés d'ouverture de certaines trappes, une ergonomie inadaptée pour certains publics (personnes âgées ou de petite taille par exemple) alors que notre territoire rural est confronté au vieillissement de la population, des implantations inadaptées et dans certaines zones, des conteneurs vite saturés.
- Le sentiment que **le principe du pollueur payeur est dévoyé** se développe. Ainsi, de nombreux usagers jugent qu'avec le fonctionnement actuel de la redevance incitative, le pollueur pollue encore plus et le bon élève est relégué au rang du payeur.
- Enfin, la péréquation tarifaire des dépôts en fonction du nombre d'ouvertures des conteneurs pose question aux utilisateurs. Plus grave socialement, **les niveaux de taxation peuvent vite devenir insupportables financièrement**, pour les personnes incontinentes, familles nombreuses, familles avec des enfants en bas âge (couches etc...), personnes les plus fragiles, conduisant parfois à des situations de panique pour lesquelles les élus locaux sont interpellés. Alors que des usagers se plaignent des méthodes agressives de recouvrement, il est aussi légitime de s'inquiéter des conséquences que pourrait avoir un pourcentage d'impayés, que nous ne connaissons pas, mais qui, s'il devait devenir important, pourrait remettre en cause l'équilibre financier du syndicat.

Pour ne pas laisser la situation se dégrader, **les employés municipaux sont trop souvent mobilisés** pour procéder à l'enlèvement des dépôts hors conteneur ou sauvages. Mais les conditions de travail, les qualifications, la responsabilité juridique, la prise en charge financière et en personnel de ces actions nous interrogent dès lors qu'**il existe un syndicat mixte dont c'est la raison sociale, auquel nous avons délégué cette responsabilité**. Dans chaque commune, nous estimons cette collecte à plusieurs tonnes de déchets depuis le début de l'année. Même si des plaintes ont déjà été déposées auprès de la Gendarmerie pour dépôts sauvages, nous ne pouvons considérer que ce mode de fonctionnement soit approprié sur le moyen terme.

Monsieur le Président, vous connaissez certainement l'ensemble de ces éléments tant **l'insatisfaction a été grandissante ces derniers mois**. Nous avons aussi conscience du travail réalisé par les équipes techniques du SMD3 et par les services de recouvrement qui doivent faire face au mécontentement grandissant et à l'agressivité qui en découle. Mais nous souhaitons désormais **trouver les compromis nécessaires au fonctionnement normal d'un service de collecte et de tarification**.

Les **adaptations indispensables** pourraient s'organiser autour de quelques axes :

1. Accroître significativement le nombre d'ouvertures dans le forfait

Doubler le nombre d'ouvertures pour tous, en diminuant le volume autorisé à 30 litres, permettrait de rétablir une évacuation plus régulière de certains déchets et de freiner les dépôts sauvages. Dans le même esprit, une fongibilité entre les ouvertures de PAV et les passages en déchetterie pourrait être envisagée dans le forfait.

2. Garantir la propreté

Le Périgord, en recherche constante d'attractivité économique et touristique, doit véhiculer une image de qualité paysagère et de gestion intelligente de ses déchets. Les freins à la propreté doivent être levés et des moyens adaptés doivent être apportés. La ponctualité du ramassage et les interventions sur les "dépôts et sauvages" et les "incivilités" doivent être exemplaires.

3. Améliorer l'ergonomie des matériels

L'accessibilité des PAV pour les personnes âgées, handicapées ou plus généralement fragiles est indispensable. Les points inadaptés doivent être remplacés ou modifiés progressivement afin de ne pas exclure une partie de la population. Par exemple, les trappes des colonnes aériennes pour les sacs noirs, en plus d'être peu accessibles, contiennent très difficilement deux sacs de 30L. De même, il est urgent de pourvoir chaque commune, comme le SMD3 s'y était engagé, d'au moins un PAV accessible à tous.

4. Reprendre la réflexion sur l'incitativité

Un débat entre élus et citoyens doit être initié afin de trouver un équilibre entre les différentes catégories d'usagers.

5. Gagner en transparence

Avec la redevance incitative, il s'agit de changer les habitudes en profondeur. La contrepartie de ce changement est un fonctionnement transparent du SMD3 avec des indicateurs pertinents, réguliers et audités mis à la disposition des élus et de la population. De même, nous considérons que notre secteur est sous-représenté au sein du Comité syndical.

6. Adapter les modalités de recouvrement

Demander une nouvelle fois la possibilité d'une mensualisation du paiement, au même titre qu'il était possible de le faire pour les taxes foncières, car le paiement en trois fois n'est souvent pas supportable pour les personnes dans la précarité.

Au-delà d'une collégialité purement institutionnelle au niveau des instances du syndicat, un **vrai dialogue semble donc nécessaire** entre les acteurs de terrain, dialogue qui a été déficient jusqu'à présent et a conduit à la situation présente. Nous apprécierions que vous puissiez, avec le Bureau syndical, donner des orientations fortes en ce sens à la nouvelle Direction générale. Nous restons à votre disposition et celle du SMD3 plus généralement, pour échanger sur les points qui nous semblent prioritaires.

Très conscients des efforts partagés que nécessitent la transition vers plus de recyclage et vers la diminution des déchets ultimes, et du rôle que les élus doivent jouer, nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre démarche et vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de toute notre considération.

Le Président de la CCILAP,
Bruno LAMONERIE



Avec la signature conjointe des Maires de la CCILAP, pour leurs Conseils municipaux :

Joël GADAUD, Maire d'Angosse	Alain PIERREFITTE, Maire de St-Cyr-les-Champagnes
Philippe FAURE, Maire d'Anliac	Jean-Pierre VALENTIN, Maire de St-Germain-des-Prés
Christel POURCEL, Maire de Brouchaud	Pierre SUTOUR, Maire de St-Jory-Lasbloux
Jean-Marie QUEYROI, Maire de Cherveix-Cubas	Francis CIPERRE, Maire de St-Martial-d'Albarède
Claude EYMERY, Maire de Clermont-d'Excideuil	Eric VILLEMAINE, Maire de St-Médard-d'Excideuil
Corinne DUCROCQ, Maire de Coulaures	Guy BOUCHAUD, Maire de St-Mesmin
Elodie CHOURY, Maire de Cubjac-Auvézère-Val-d'Ans	Serge REVIDAT, Maire de St-Pantalay-d'Excideuil
Philippe ROUSSEAU, Maire de Dussac	François CLERGERIE, Maire de St-Raphaël
Marie-Laure LACOSTE, Maire d'Excideuil	Philippe CAILLAUD, Maire de St-Sulpice-d'Excideuil
Marianne REYNAUD-LASTERNAS, Maire de Genis	Annie ALTIER, Maire de St-Vincent-sur-l'Isle
Jean-Christophe BOULANGER, Maire de Lanouaille	Laurent BARONNET, Maire de Salagnac
Jean-Michel QUEMERE, Maire de Mayac	Alain MEYZIE, Maire de Sarlande
Jean-Michel LAMASSIAUDE, Maire de Payzac	Claudine LAFON, Maire de Sarrazac
Vincent CELERIER, Maire de Preyssac-d'Excideuil	Christian LAGUYONIE, Maire de Savignac-Lédrier

Copie :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Président de l'Union des Maires de la Dordogne
- Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux de la CCILAP

Fin des travaux au Verger de l'Avenir

Le Verger de l'Avenir a vu la fin de la construction de l'abri pour ranger le mobilier d'été et la mise en place à l'observatoire, par la Fédération de Chasseurs de la Dordogne, de la fresque sur la flore et la faune dans les Gorges de l'Auvézère. Le technicien de la FDC 24, Éric et le maire ont posé cette fresque qui va permettre maintenant de pouvoir envisager une inauguration par les autorités intercommunales et départementales.



Bibliothèque

Afin de protéger contre les intempéries les livres entreposés dans la bibliothèque ouverte au public, Jean Pierre VOGEL a réalisé une glissière de protection qui permettra de laisser les livres à la disposition des lecteurs pendant l'hiver.

Avant

Après



LA VIE À SAINT-MESMIN

Incendie à Charoncle

Le garage de notre porte drapeau Jean-Pierre MOREAU a brûlé. Tout l'outillage et le matériel qui se trouvait à l'intérieur a brûlé ainsi que 3 voitures. Les pompiers venus de LANOUAILLE, JUILLAC et EXCIDEUIL ont réussi à circonscrire le sinistre avant qu'il ne se propage à un autre bâtiment contigu. Tout notre soutien à Jean-Pierre qui, cloué sur sa chaise pour cause d'entorse, a assisté sans pouvoir réagir.



Le 11 novembre

Comme chaque année, le 11 novembre a eu lieu la cérémonie de commémoration de l'armistice 1918 marquant la fin de la Première Guerre Mondiale devant le Monument aux Morts de la commune. Une foule nombreuse s'est rassemblée sur la Place Charles SARLANDIE. De nombreux enfants et leur famille étaient présents. Trois porte-drapeaux étaient présents dont deux jeunes. Malheureusement, il manquait Jean-Pierre MOREAU, le porte-drapeau officiel de la commune car victime d'une entorse il n'a pu faire le déplacement. C'est la première fois depuis sa prise de fonctions en 2008 qu'il a manqué cette cérémonie. Clémence et Baptiste ROCHE ont lu les discours tandis qu'Emilie PERRIER et Martin NYS ont procédé à l'Appel des Morts. A l'issue de la cérémonie, tout le monde s'est déplacé au Verger de l'Avenir où un poirier a été planté pour Satya ROMAN et un Pommier pour Louise LAURENT, toutes deux habitant SAINT-MESMIN et nées en 2023



Travaux dans le cimetière

La construction de l'ossuaire dans l'ancien cimetière est terminée.

Le Jardin du Souvenir dans le cimetière Chavane est lui aussi opérationnel.

De même la procédure de reprise des vieilles concessions dans le vieux cimetière est maintenant achevée après plus de 4 années de recherches et de travaux administratifs pour se mettre en conformité avec la législation. Les concessions récupérées seront réattribuées prioritairement en fonction de leur état de délabrement. De la plus délabrée ou de la plus ancienne à la plus récente afin de maintenir une bonne tenue au cimetière .

Un grand merci à Guy HAYE l'ancien premier adjoint qui a répertorié les emplacements de toutes les tombes, qui les a numérisés et établi les plans des cimetières. Grand merci aussi à Christelle qui a recherché et appliqué la procédure réglementaire et complexe pour la reprise des concessions.

Victoria et Pouya vont pouvoir maintenant élaborer un nouveau plan du vieux cimetière qui mentionnera toutes ces reprises et les concessions à vendre. Il est rappelé à cette occasion que seuls les habitants de St-MESMIN sont prioritaires pour acheter des concessions nouvelles dans le cimetière Chavane et que les propriétaires de concessions non utilisées ne peuvent pas les vendre mais uniquement les céder gratuitement à la mairie.



Noël des enfants

Le vendredi 15 décembre le Père Noël était de passage à SAINT-MESMIN. Il avait convié tous les enfants de 11 ans pour leur remettre un cadeau mais aussi tous les habitants de la commune à participer à cette manifestation organisée dans le Cantou. Pour le remercier de son passage , beaucoup de Saint-Mesminois se sont déplacés , ils ont pu apprécier les cadeaux remis, le goûter qui a été servi et aussi le concert classique et festif donné Lika et François nos musiciens professionnels du Belleu.

Les enfants remercient la Troupe du Saut Ruban pour les chocolats qu'elle leur a offert.



Arbres caractéristiques

Le jeu de l'observation reprend. Cette fois le thème sera de retrouver où se trouvent les arbres caractéristiques de la commune. Le but du jeu est de recenser tous les arbres caractéristiques représentant un intérêt patrimonial qu'il conviendra de protéger. Celui qui le premier aura envoyé à la mairie l'endroit où se trouve cet arbre gagnera un petit cadeau. Les observateurs qui au cours de leurs randonnées repèrent un arbre caractéristique implanté sur le domaine communal sont invités à le signaler à la mairie de façon à inclure cet arbre dans le patrimoine.

La photo qui vous est présentée pour cette première fois est un très beau chêne caractérisé par la grosseur et la longueur de son tronc. Indice : il se trouve en bordure d'un PDIPR sur le domaine communal. Ouvrez vos yeux, le premier qui le prend en photo et l'envoie à la mairie en précisant le lieu où a été prise la photo gagnera un cadeau.



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Réunion GAS

L'association Gorges Auvézère Sensations en charge d'organiser des trails dans les Gorges de l'Auvézère s'est réunie à SAINT-MESMIN pour organiser la prochaine compétition. La date retenue est le dimanche 4 mars 2024. Trois parcours seront proposés pour cette édition.

Les organisateurs font appel à des bénévoles pour la Mise en place des circuits, pour le balisage et la sécurité des épreuves.



Réunion de rentrée Troupe du Saut Ruban

Le 13 septembre dernier, la troupe du Saut Ruban a fait sa rentrée, avec une réunion afin d'élaborer leurs projets pour les spectacles 2024, et d'accueillir de nouveaux membres.

La troupe de Théâtre vous donne rendez-vous au printemps 2024 pour vous présenter leurs nouveaux spectacles.

Le club du Temps libre

Le Club du temps libre vous souhaite, à l'occasion des fêtes de fin d'année ses meilleurs vœux, et vous invite tous les jeudis de 14h à 17h (sans inscription) à la salle d'accueil de Saint-Mesmin dans le bourg, pour partager un moment de convivialité autour de jeux de société.



Rappel carte d'identités/passeports

Pour toute demande de renouvellement de carte d'identité ou de passeport, veuillez-vous adresser à la mairie d'Excideuil ou de St Yrieix-la-Perche. N'hésitez pas à prendre rendez-vous quelques mois avant la péremption de vos pièces d'identités, en effet, le délai peut parfois être long.

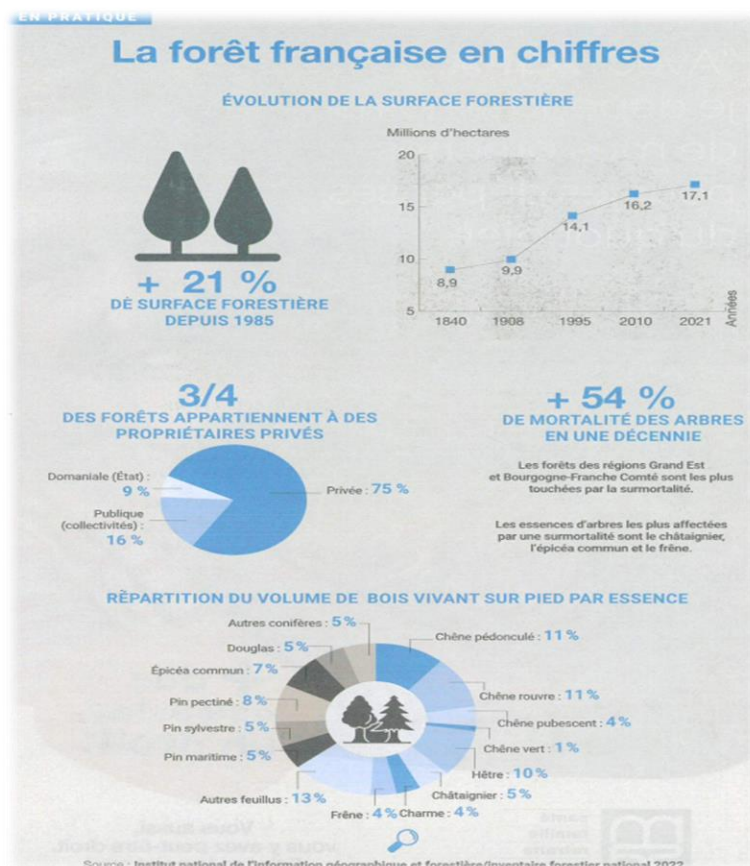
Evolution surface forestière

Nous constatons une augmentation des coupes de bois dans notre secteur. Lorsque les arbres ont atteint leur croissance maximum il est normal de procéder à ces coupes avant qu'elles ne se dégradent. Cependant nous pouvons observer que certains entrepreneurs forestiers se comportent mieux que d'autres car ils protègent les jeunes arbres alors que d'autres ne se soucient pas de l'avenir en procédant à des coupes rases qui dénaturent le paysage et qui vont faire disparaître les essences actuellement présentes au profit d'espèces invasives d'arbres qui n'ont pas grande valeur. Nous ne pouvons que recommander aux propriétaires de porter une attention particulière à cela afin que les générations futures puissent avoir aussi de belles forêts avec des arbres de valeur.

Le Maire rappelle au passage que le débordage sur les chemins publics est régi par un arrêté municipal qui détermine les périodes autorisées et les formalités à accomplir avant et après.

Rappel élagage

La fibre est maintenant arrivée dans tous les hameaux. L'élagage à charge des riverains n'a pas encore été effectué par tous les riverains. C'est dommage car, outre le fait que le coût de la réparation du câble sera à charge du riverain (comme indiqué à plusieurs reprises dans les précédents bulletins), cela provoquera de longues pannes d'internet pour les usagers desservis par ce câble car sa réparation nécessitera des travaux délicats avec des moyens spéciaux qui ne seront pas forcément immédiatement disponibles.



→ Que dit la Loi ?

Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :

«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public»

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.

La responsabilité du propriétaire est engagée

- 1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens
- 2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre
- 3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE
DE LANOUILLE
(S.I.A.V.S.A)**

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

Vice-Présidents :

- Commune d'Angoisse : Philippe PORTELETTE – Tél : 06.71.48.55.82
- Commune de Dussac : Gérard VIACROZE – Tél : 06.80.17.40.87
- Commune de St Sulpice d'Excideuil : Ginette ROSSIGNOL – Tél : 06.87.54.05.97
- Commune de Savignac-Lédrier : Serge CHASTENET – Tél : 06.48.37.21.32

Délégués de la commune de St Mesmin :
Audrey NYS et Damien MOHTASHAM ANSARY
La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences
A la Mairie de Lanouaille
Les **jeudis et vendredis** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
Tél : 05 53 52 72 71
Mail : secretariat@siavsa.fr

Inscription en ligne sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour la rentrée de septembre 2023, la Région Nouvelle Aquitaine a décidé de créer son propre logiciel OMEGAT

Les inscriptions ont eu lieu exceptionnellement du 8 juin jusqu'au 31 juillet, après cette date des frais ont été facturés, comme les autres années, pour un montant de **24 euros**.

Pour effectuer dorénavant les inscriptions, les familles doivent impérativement créer un compte. Leur adresse mail et un mot de passe leur sert d'identifiant.

Dans ce compte, chaque enfant a sa propre fiche où figure :

- Nom, Prénom, date de naissance,
- adresse, kilomètre entre le domicile et l'établissement scolaire,
- établissement fréquenté, classe
- points de montée et de descente.

Le montant à régler est calculé en fonction du quotient familial, de la participation de la Région et du SIAVSA de Lanouaille. Le règlement se fait en ligne par CB ou virement.

Il est **TOUJOURS** recommandé pour les inscriptions en cours d'année de contacter le secrétariat du SIAVSA (jeudi et vendredi 05.53.52.72.71).

TARIFS

La Région Nouvelle Aquitaine a demandé aux Autorités Organisatrices 2 (AO2) de délibérer sur les tarifications qui seront appliquées entre les rentrées de 2023 à 2026.

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Conseil Syndical a voté une modulation pour ces périodes. Elle concerne les Ayants Droits du primaire et du secondaire domiciliés sur les 10 communes adhérentes au syndicat (Angoisse, Dussac, Lanouaille, Payzac, St Cyr les Champagnes, St Mesmin, St Sulpice d'Excideuil, Sarrazac, Sarlande et Savignac-Lédrier).

En fonction des tarifs mentionnés par tranche, le SIAVSA prendra à sa charge 80% pour le primaire et 50% pour le secondaire. Le restant dû sera facturé aux familles.

ATTENTION : Pour les élèves hors carte scolaire (Non Ayants Droits), le Conseil Syndical n'a pas souhaité adopter la modulation. Les familles devront s'acquitter des tarifs qui seront appliqués par la Région Nouvelle Aquitaine lors des trois prochaines rentrées.

INFORMATIONS

- 1) Les cartes délivrées durant l'année scolaire 2022/2023 sont toujours valides elles doivent être conservées durant toute la scolarité de l'élève.

Lors de la création du compte, si la famille n'a pas reproduit à l'identique les informations de l'année scolaire précédente une nouvelle carte a été éditée.

Important : en cas de perte, une demande de duplicata devra être faite, soit sur le site ou auprès de La Région-Antenne de Périgueux accompagné d'un chèque de 10 euros

- 2) A chaque montée (matin/soir), les élèves doivent impérativement scanner leur carte sur le boîtier du car qu'ils prennent.

L'ensemble des informations du circuit sont transmises directement à la Région (antenne de Périgueux) qui a la possibilité de contrôler le fonctionnement général (fréquentation de l'enfant, heures d'arrêt sur le circuit....).

RAPPELS

- 1- Le port du gilet jaune est **OBLIGATOIRE** à compter de la rentrée de septembre et jusqu'à la sortie de juillet (dates suivant le calendrier de l'éducation nationale).
- 2- Le Syndicat a pour vocation d'accompagner la vie scolaire. A ce titre, il participe aux sorties scolaires en mettant à disposition le car en régie, avec pour chaque école et le collège, un nombre défini de kilomètres, ce qui permet de nombreuses sorties sans aucune participation financière des établissements scolaires.
- 3- Les associations du territoire du Syndicat ont aussi la possibilité d'emprunter notre véhicule 1 fois par an.



Site Informations Locales

Nous devons saluer l'initiative de M. LEFEVRE de SAVIGNAC-LEDRIER qui a demandé au Maire de SAINT-MESMIN l'autorisation d'intégrer son site internet à celui de la commune. En effet ce site complète le nôtre. Par le lien qui figurera en première page de notre site, vous pourrez accéder à beaucoup d'informations pratiques diffusées par des sites gouvernementaux, départementaux et communaux .

Voici le lien : <http://infos-perigord.net>

Cette excellente initiative vous permettra d'être encore mieux informés de ce qui se passe non seulement sur notre commune mais aussi dans les communes voisines et favorisera les échanges .



SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 8 novembre 2023

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 8 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mesmin, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guy BOUCHAUD, Maire.

Présents : BOUCHAUD Guy, JACQUET Annick, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric, MOHTASHAM ANSARY Damien, NOUHAUD Michel, NYS Audrey, VOGEL Jean-Pierre.

Absents et excusés : Magdalena VAN DER GIJP donne son pouvoir à Guy BOUCHAUD, Erika QUEMENEUR donne son pouvoir à Bernard LABORIE, Jean-Pierre DURAND donne son pouvoir à Annick JACQUET

Secrétaire : Audrey NYS

Ordre du jour :

- 1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023
- 2- Courrier commun SMD3
- 3- Rappel PCAET
- 4- Choix d'une aire de covoiturage
- 5- Point RGPD
- 6- Point parcelle colline des Ages
- 7- Organisation du 11 novembre
- 8- Validation du menu du repas des vœux
- 9- Point sur les achats de fin d'année
- 10- Présentation de devis tables, bancs, friteuse pour les marchés de nuits
- 11- Affaires diverses

.....

Rajout à l'ordre du jour : délibération pour le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement

- 1- Validation du dernier compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2023 - à l'unanimité
- 2- Courrier commun SMD3

Un courrier a été adressé au SMD3 de la part de toutes les communes pour améliorer le système nouvellement mis en place, notamment sur le nombre d'ouvertures, la tarification, l'accessibilité des containers etc. Ce courrier tient compte de certaines observations formulées par la commune. Une copie du courrier sera publiée dans le prochain bulletin.

- 3- Rappel PCAET

Le livret d'évaluation des comportements en matière d'économie d'énergie commence à être diffusé et rempli par les agents. Les élus devront le faire par la suite.

- 4- Choix d'une aire de covoiturage

Proposition d'une aire de covoiturage au verger de l'avenir dans le cadre du PLUi, avec installation d'une borne de recharge de voiture électrique.

Le PLUi sera soumis dans les prochains jours à validation des services de l'Etat pour une adoption en 2024.

Le Conseil adopte à l'unanimité ce projet.

5- Point RGPD

Notre secrétaire a suivi une formation RGPD permettant de tenir à jour le registre des informations personnelles dont dispose la Mairie précisant leur utilisation. Ce travail est fait dans le respect de la réglementation de la Commission Nationale Informatique et Liberté.

6- Point parcelle colline des Ages

Nous avons commencé un travail de nettoyage a commencé à être fait sur la parcelle acquise par la Mairie, par JP DURAND et Guy BOUCHAUD. L'objectif est de préserver la bruyère et la faune puis de créer un espace paysager préservé, propice au développement et à l'observation de la biodiversité.

7- Organisation du 11 novembre

Absence de M. MOREAU, notre porte drapeau. Qui a un pied dans le plâtre .

Vin d'honneur avec le jus de pommes de l'école de Payzac. et kir .

Deux nouveaux enfants, Satya et Louise, auront un arbre planté dans le Verger. Nous fêterons les 15 ans de la création du Verger. Les arbres morts seront remplacés par des arbres sauvés dans la nature et greffés par nos soins.

8- Validation du menu du repas des vœux du 6 janvier

Nous travaillons avec le même traiteur, Marie LACHEZE. Gratuit pour les anciens de St-Mesmin (70 ans et plus), les nouveaux propriétaires habitants en 2023, et les enfants de moins de 12 ans, ½ tarif pour les autres habitants, tarif plein à 25€ pour les personnes extérieures.

Sur inscription avant le 20 décembre 2023 (120 places maximum)

Menu :

Kir et ses toasts / Velouté de légumes / Assiette Périgourdine / Trou Périgourdin / Roti de veau sauce aux cèpes et ses pommes de terre rissolées / Salade et 2 fromages/ Crumble pommes/ Vin et Champagne

Veillée de Noël 15 décembre à 17h30. Lika et François sont d'accord pour proposer un moment de convivialité musicale.

La commande des cadeaux est en cours.

9- Point sur les achats de fin d'année

Depuis juin, on a constaté l'installation à plusieurs reprises de personnes nomades à la Colline des âges. Des problèmes de comportement et incivilités ont incité le Maire à leur demander de partir. Un affichage « Camping interdit » doit être mis en place avec un arrêté municipal. Un design sera proposé par Pouya MOHTASHAM qui fera réaliser un devis.

10- Délibération pour le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement

Validé à l'unanimité

Présentation d'un devis pour 20 tables et 40 bancs pour 2535€.

Présentation d'un devis pour une friteuse à gaz 2x10 litres pour 1470€.

Les deux devis sont acceptés à l'unanimité.

11- Affaires diverses

Réunions intercommunales :

HAPPY HABITAT : 7 habitants ont déjà bénéficié de ces aides.

SDE 24 : Tous nos chantiers électriques sont à jour. Il n'y a plus de fils nus basse tension sur la commune.

SOGEDO : Audit du système en cours. Pour des raisons de sécurité le château d'eau du Puy des âges sera bientôt protégé par une clôture grillagée.

SI AVSA : rappel du coût des transports 1000€/ enfant pris en charge par la Région et le SI AVSA via le financement des communes et un reste à charge MINIME des familles. Les inscriptions « non utilisées » coûtent de l'argent public c'est pourquoi il est demandé aux familles de prévenir la mairie lorsqu'elles n'utilisent plus le service.

CULTURE : Budget Culture CCILAP : 30 000€. *La Fête du feu* à Savignac est un budget à part. Projet de participation communautaire à la valorisation de la Villa Rose à Excideuil. La programmation des spectacles est établie en amont sans concertation de la commission.

Projet d'identification des arbres remarquables sur le Domaine Public appartenant à la Commune afin de les préserver de la coupe. Les conseillers sont chargés de localiser et lister les arbres anciens sur notre commune.

Prévoir une réunion de concertation avec les bénévoles pour évoquer les nouvelles idées pour les marchés de nuit en février.

